



La pauvreté

Commission Exigence sociale, Prévention, Santé

Rapporteur : Patrick Soudais

Rédacteur :

- Conseil de Provence : **Patrick Soudais**

Membres de la Commission :

Patrick-Antoine Soudais, Armand Benichou, Maxime Mery, Rolland Rizoulières, Bruno Huss, Sylvie Bonin-Guillaume, Jacques Builles, Michèle Millepied, Victor Farina, Chantal Vernay Vaisse, Pierre Lauzat, Cyril Jouan, Maley Upravan



SOMMAIRE

ELEMENTS DE DEFINITION & ENJEUX.....	4
ELEMENTS DE DEBAT ET PRECONISATIONS DE LA COMMISSION.....	6
• Eléments de débat.....	6
• Préconisations.....	6



ELEMENTS DE DEFINITION & ENJEUX

Notre commission du Conseil de Provence se doit de réfléchir et de proposer sur la **problématique de la pauvreté** dans le cadre des **EGP**. Ce sujet de la pauvreté est à mettre en lien avec un rapport de notre Conseil de Provence (voir archive 2021). Et de la **lettre de mission de Madame Martine Vassal, Présidente du CD**, validée par la commission permanente inscrite dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dit « Plan pauvreté » (cf. annexe). Après, des actions dites socles ou obligatoires se sont structurées.

Considérant que le CD étant chef de file de l'action sociale :

- Enfants et jeunes (action sociale ASE) maraudes mixtes pour les enfants à la rue.
- Réflexions et compétences des travailleurs sociaux.
- Insertion des allocataires du RSA

Avec un engagement budgétaire et des actions partenariales en conventions, le CD a décidé de mener des **actions prioritaires** sur le département pour la solidarité, notamment dans le cadre de structures partenariales qu'il pilote :

- **Le schéma enfance-famille.**
- **Le schéma d'organisation Medico sociale en faveur des personnes âgées**
- **Le schéma d'organisation Medico sociale en faveur des personnes handicapées**
- **Le règlement départemental d'aide sociale**
- **Le plan handiProvence 2025**
- **Le programme départemental d'insertion.**

Pour rappel, les publics de la compétence du Conseil Départemental :

- Les jeunes enfants et leurs parents
- Les personnes du Bel Age
- Les proches aidants
- Les personnes en grande difficulté
- Les personnes en parcours d'insertion
- Les personnes malades

NB : En annexe, des éléments de situation du baromètre social (2021)

Le Conseil départemental s'organise à travers des principes pour agir :

- **Un département accessible**
- **Un département proche**
- **Un département innovant**

« Le caractère systémique de la pauvreté signifie qu'il existe une relation d'interdépendance et de réciprocité et que les dimensions de la pauvreté interagissent entre elles. Cela signifie également qu'il y a un lien entre l'individu et la société, que chaque partie est concernée par la pauvreté. Cela permet d'éviter de mettre l'accent sur la seule responsabilité individuelle, soit la seule responsabilité sociétale menant pour la première à la culpabilisation et la compassion et la seconde à la victimisation. Enfin, dire que la pauvreté est systémique signifie un lien circulaire entre les dimensions de la pauvreté et non pas linéaire, qu'elle peut être un cercle vicieux, mais que s'en sortir se fait progressivement par le haut dans un cercle vertueux. » (texte sur la pauvreté du **collectif Alerte PACA**).

La pauvreté s'est aggravée pendant la crise liée à l'épidémie du COVID-19, avec un empilement des problématiques déjà existantes.

La pauvreté dans notre département est facteur de :

- **L'accès aux soins et la santé.**
- **Le non recours aux droits et l'accès aux institutions.**
- **Le mal logement et le manque d'hébergements.**

Et plus spécialement pour l'ultra pauvreté :

- L'insuffisance de droits et de ressources.
- L'insécurité alimentaire.
-

Notions sur la pauvreté :

La pauvreté est l'état d'une personne qui est considérée comme pauvre, indigente.

Une personne en situation de pauvreté ne dispose pas des ressources matérielles suffisantes et vit dans des conditions qui ne lui permettent pas d'exister dignement selon les droits légitimes et vitaux de la personne humaine et qui la condamnent à survivre péniblement au jour le jour.

En économie, il existe deux façons d'aborder la pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative.

▪ **La pauvreté absolue :**

La pauvreté absolue est la situation des personnes qui ne disposent pas de la quantité minimale de biens et services permettant une vie normale.

Pour l'ONU, un individu est dit en état de pauvreté absolue quand il n'a pas les moyens de se procurer un "panier" de biens considérés comme indispensables à sa survie.

En France, l'estimation peut être considérée d'environ 15 à 20 euros par jour.

▪ **La pauvreté relative :**

La pauvreté relative s'établit par comparaison avec le niveau de vie moyen du pays dans lequel on se trouve. On détermine d'abord le revenu médian, revenu qui partage la population en deux parties égales. La pauvreté se définit alors par rapport à une proportion de ce revenu médian.

En France, l'INSEE considère qu'un ménage est pauvre si son revenu est inférieur à 50 % du revenu médian français par unité de consommation.

Une nouvelle notion est apparue avec le développement d'un autre type de paupérisation de certaines populations.

▪ **L'Hyper-pauvreté :**

Celle-ci peut qualifier les situations des personnes qui ont perdus les références minimales à une insertion sociale : absence de travail, absence de logement, non recours aux droits sociaux, non recours aux soins, isolement social, refus des prises en charge collectives, alimentation déséquilibrée, consommation d'alcool et de stupéfiants systématique, pertes des repères sociétaux, recours à la mendicité quotidienne. Cette hyper-pauvreté marginale complétement les personnes qui en sont victimes et les exclues radicalement de la société. Elle est actuellement en développement, en particulier dans certaines zones urbaines.

Autant la pauvreté est un problème social qu'une société évoluée se doit de traiter et de prendre en charge au travers de divers dispositifs sociaux, autant l'hyper-pauvreté représente un fléau social qui est de nature à compromettre l'équilibre d'une société par la mise au rebus d'une partie de sa population.

Une attention particulière doit être apportée au bascule potentiel d'une situation de pauvreté à une situation d'hyper-pauvreté.

Il est en effet très difficile de « remonter » de situation, après une « descente » en hyper-pauvreté.

La perte de logement constitue souvent le repère déclencheur du changement de situation sur lequel il convient d'être particulier vigilant.

Si les services sociaux ne font, et ne doivent, pas faire de différence dans le traitement des personnes en situation de pauvreté, il conviendrait d'avoir des modalités de signalement particulières pour les personnes en risque de bascule sur l'hyper-pauvreté, afin de les accompagner au mieux par des dispositifs adaptés.

La résorption de la pauvreté passe en grand partie par la limitation de l'hyper-pauvreté. En effet, celle-ci représente un risque de constituer un « noyau dur » de pauvres beaucoup moins gérable par les protocoles traditionnels de lutte contre la pauvreté.

Même si le traitement de l'hyper-pauvreté peut être considéré comme relevant plus de dispositifs d'Etat, sa prise en compte par le Conseil Départemental apparaît essentielle dans le cadre de sa politique globale de prévention de la paupérisation des populations fragiles.



ELEMENTS DE DEBAT ET PRECONISATIONS DE LA COMMISSION

➤ **Eléments de débat**

- Le non recours aux droits est une piste de réflexion primordiale ; il peut être un facteur de bascule dans la pauvreté pour des publics fragiles.
- La fracture numérique. Le manque de permanences et de lieux d'informations.
- La commission souhaite être destinataire du baromètre social (document)
- Agir sur le médicosocial : la pauvreté est au domicile, les personnes n'ayant pas les moyens d'aller se faire soigner ou de se déplacer dans des établissements de santé.
- La pauvreté est le résultat de plusieurs facteurs. Il faut arriver à résoudre tous ces facteurs dans le cadre d'une action collective. Les facteurs de pauvreté sont l'accès aux soins et à la santé, le non-recours au droit, l'accès aux institutions, le mal-logement et le manque d'hébergement.
- Le non-recours aux droits est principalement lié à la fracture numérique.
- L'ultra-pauvreté est liée à l'insuffisance du droit et de l'accueil.
- C'est sur le terrain qu'il faut agir, là où les gens sont perdus et incapables de s'en sortir par eux-mêmes. C'est l'action publique qui peut amener des solutions.
- Le COVID-19 a été un élément aggravant et un révélateur sur les champs de la pauvreté.
- Arrêt de la subvention du permis de conduire pour les jeunes de l'ASE. La multiplication de ce genre de petites actions participe grandement à lutter contre la pauvreté.
- Fuite des services publics (physique) sur certaines parties du territoire. On supprime des services publics, les associations prennent le relais, mais ça ne suffit pas.
- L'enjeu est d'identifier les personnes en situation de précarité et de les en faire sortir par le haut de manière intelligente, humaine et bienveillante.

➤ **Préconisations**

- Organisation d'une table ronde en invitant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs sous la présidence du Conseil Départemental /Etat (préfet) Un débat public à l'initiative du CD qui doit permettre de rendre les « invisibles », visibles dans notre société ...
- Malgré les actions du CD vis-à-vis des jeunes issus de l'ASE, voir avec leurs associations les besoins nécessaires en associant le monde de la société civile (parrainages ...)
- Un acteur important pour le droit est la CAF qui est, avec un effectif de près de 100 travailleurs sociaux, doit accompagner le social du département, dans sa structure et sur le territoire 13 (notamment dans les zones blanches.), obtenir de la CNAF la validation de l'accès informatique dossier CAF pour tous les agents du département en charge du social.
- Un des outils sont les Centres Sociaux et équipements sociaux (plus de 100 sur le département 13, situation unique par rapport aux autres CAF), obtenir un financement conséquent sur convention CD et des partenaires pour devenir un lieu de lutte pour le non recours aux droits.
- Proposition de la création d'une plateforme téléphonique ou numérique, servant uniquement à informer les habitants du département sur leurs droits (participation et fonctionnement ouvert pour tous les acteurs du social).
- Favoriser l'accueil des enfants en crèche, pour permettre aux mères en recherche d'emploi de s'insérer.

- Proposition de mettre autour de la table tous les acteurs départementaux et les partenaires qui luttent contre la pauvreté (l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs et étatiques).
- Il faudrait interfacer et rendre disponibles les dossiers des citoyens entre les différents acteurs (dans le même processus d'un « guichet unique » nous pourrions parler de « dossier unique »)
- Création d'une plateforme téléphonique ou numérique d'information. Cependant les utilisateurs souhaitent être en relation avec une personne physique. La plateforme déshumanise, et les utilisateurs finissent par ne plus appeler. Un référent devrait être en capacité d'agir rapidement. La bienveillance et professionnalisme sont essentiels.
- Le Département, par exemple, finance des actions, mais pas le fonctionnement des structures, si bien que les professionnels du social passent une grande partie de leur temps (processus chronophage) à monter des dossiers pour avoir des subventions. Il serait intéressant de proposer d'obtenir un financement pérenne de fonctionnement pour gagner du temps et faire en sorte que les professionnels du social puissent se dévouer à leur principale tâche, qui est souvent délaissée.
- Le Département, avec les syndicats et les autres collectivités pourraient s'intéresser au maintien des services publics. C'est un élément essentiel dans la prévention de la pauvreté. La Commission pourrait donc prendre acte de toutes les actions de grande qualité menées sur le département et appeler à la pérennisation des structures.
- Les utilisateurs ne viennent pas vers les services institutionnalisés ; c'est pourquoi, sur beaucoup de territoires, il est particulièrement important, d'avoir un maillage des associations proches des personnes.
- Il faudrait, mettre en avant et communiquer sur les réussites locales de la solidarité sociale.
- Le rôle des acteurs non institutionnels est potentiellement décisif. L'effort serait alors de ne pas figer l'institution, de l'ouvrir aux forces de la société civile.

ANNEXES

1. Baromètre social 2021
2. Rapport Stratégie Nationale de Prévention et Lutte contre la Pauvreté

BAROMÈTRE SOCIAL 2021



TABLEAU DE BORD PAR DÉPARTEMENT (Dernières données disponibles)

Sources : Caf de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (données définitives), Insee, Pôle emploi, Direccte Paca/Sese, Pôle emploi/Dares, Carsat Sud-Est, DRSM Paca-Corse, SOeS – Traitement Dros

Tableau de bord par département (dernières données disponibles)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Région
Pauvreté / conditions de vie							
1 Taux de bas revenus (2020, en %)	18,6	15,5	19,1	24,0	19,6	22,5	21,5
2 Taux de familles monoparentales à bas revenus (2020, en %)	40,8	37,2	37,2	44,5	40,3	44,0	41,8
3 Revenu médian des foyers à bas revenus (2020, en €)	777	795	770	764	769	769	769
4 Taux d'allocataires dépendants des prestations Caf (2020, en %)	11,8	9,3	11,5	15,0	12,7	12,4	13,3
5 Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (2020, en %) [p]	9,8	8,4	9,0	11,1	10,1	10,1	10,2
6 Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif Caf (2019/2020, en %)	3,8	6,3	8,8	4,9	6,0	3,6	5,7
7 Persistance des allocataires du RSA socle Caf (2020, en %)	48,5	44,7	40,9	53,7	52,7	51,2	50,9
Formation / insertion / emploi							
8 Jeunes non insérés (2018, en %)	27,9	21,3	21,9	23,2	27,0	29,8	24,4
9 Part des demandeurs d'emploi de longue durée (2020, en %) inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (en %)	50,1	48,3	43,7	47,7	44,9	48,6	46,5
10 Taux de chômage localisé annuel moyen (2020, en %)	9,4	7,5	8,9	9,3	8,5	10,2	9,0
11 Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (2020, en %) par le régime d'assurance chômage (RAC) ou l'ASS, parmi les DEFM de catégories ABCDE (en %)	47,9	42,1	46,1	51,6	44,7	50,4	48,5
12 Part des salariés en emploi stable (2018, en %)	81,0	76,4	86,4	85,4	84,9	82,7	84,8
Logement							
13 Part des logements suroccupés (2018, en %)	3,0	2,6	11,3	7,5	5,7	4,0	7,2
14 Part des logements locatifs sociaux parmi les résidences principales (2020, en %)	9,7	12,0	11,2	17,7	10,5	14,2	13,9
Santé							
15 Part des assurés de moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC (2020, en %)	8,3	5,9	7,0	12,3	9,5	7,7	9,8
Personnes âgées							
16 Indice de vieillissement de la population (2018, en %)	123,2	112,2	114,9	85,6	122,7	92,3	101,5
17 Taux d'allocataires du minimum vieillesse (2020, en %)	4,7	3,5	6,7	11,6	5,3	5,5	6,3

BAROMÈTRE SOCIAL 2021



L'IMPACT DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES SOINS, LA SANTE ET LES CONDITIONS DE VIE

Sources : ORS PACA, ARS PACA, CPAM

26 Etude d'impact de l'épidémie sur les soins de premiers recours en région Sud Paca

L'Observatoire Régional de la Santé, l'Agence Régionale de la Santé de la région Sud Paca et l'Assurance Maladie ont mené une étude à partir du premier confinement de mars 2020 et pendant le déconfinement pour suivre l'activité des professionnels de santé et le recours aux soins de la population en région, le traitement des pathologies chroniques (diabète, troubles mentaux...) et les vaccinations usuelles des enfants (rougeole, rubéole...).



- **915 000*** actes de médecine générale en cabinet partiellement compensés par 400 000 téléconsultations pendant le 1^{er} confinement.



Une baisse de 50%* du nombre d'enfants de moins de 5 ans vaccinés contre la rougeole et la rubéole la 1^{ère} semaine de confinement.



Un sursaut d'achat de certains médicaments observé lors de la 1^{ère} semaine de confinement, comme les médicaments antidiabétiques.



Conclusions et Perspectives

- Des effets sanitaires retardés ou indirects en perspective.
- Une vigilance accrue sur les maladies chroniques.
- Une expérience de télémedecine comme levier alternatif dans le Système d'Accès aux Soins à fluidifier.

* ORS Paca. Retour d'expérience sur l'impact de la crise liée à la Covid-19 sur les soins de premier recours pendant le premier confinement et déconfinement - Données de surveillance d'activité & résultats d'enquêtes. Avril 2021.

27 Enquête : santé et conditions de vie des étudiants

La région Paca a confié à l'Observatoire Régional de la Santé une enquête de terrain, menée de décembre 2019 à juin 2020, auprès des étudiants de la région pour connaître leurs conditions de vie et leur recours aux soins. Au-delà des précieux résultats qui en émanent, cette enquête a permis également de souligner les propositions des acteurs du monde de la santé étudiante dans la région.

La vulnérabilité des étudiants est liée à plusieurs facteurs, souvent associés.



Faiblesse des ressources monétaires. Dépendance économique à l'égard de la famille.



Emplois du temps éprouvants, chronophages, entre études et travail.



Coût élevé des loyers. Logements vétustes et éloignés des lieux d'études et de travail.



Isolement suite au départ du logement familial.



Mise à l'épreuve de la santé des étudiant.

Les étudiants étrangers sont particulièrement exposés au renoncement aux soins de santé. Les principales raisons sont l'isolement familial, la méconnaissance, parfois, de la C2S (ex CMUC), ou encore des revenus précaires et des difficultés dans les démarches administratives.

La pandémie de Covid-19 a aggravé, chez les étudiants, les inégalités face aux études et les inégalités économiques.



Précarité accrue par la hausse de certaines dépenses liées au confinement (fermeture des restaurants universitaires...).



Diminution de revenus liée à la perte d'emplois étudiants.



Amplification des difficultés rencontrées dans les milieux modestes.



Altération du lien pédagogique et risque de décrochage.



Inégalités face au matériel, à la connexion et aux espaces de travail adéquats.



Quelques recommandations

- Création d'un comité technique régional des étudiants.
- Guichets uniques sur les campus pour accéder aux droits plus facilement.
- Elargissement de la communication liée à la couverture sociale via les réseaux sociaux.

BAROMÈTRE SOCIAL 2021



STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Sources : CPAM 06, ODENORE, Joëlle Chenet commissaire à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

La Région Sud Paca est la troisième région de France Métropolitaine la plus touchée, après la Corse et les Hauts-de-France avec un taux de Pauvreté de 17,3% contre 14% au niveau national. En 2018, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte et de Prévention Contre La Pauvreté s'est traduite par une démarche partenariale entre de multiples acteurs, associations, collectivités et entreprises à la fois engagées dans un cahier des charges précis et générateurs d'actions innovantes. Cette stratégie s'articule autour de 5 engagements : l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ; garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ; un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ; vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ; investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

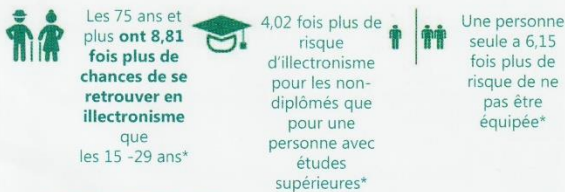
24 Un dispositif contre l'illectronisme : La Banque du Numérique

A la suite d'une première réunion à Valbonne en septembre 2020, associant la CPAM des Alpes Maritimes, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, Cap Azur Santé et l'association Sophia Loisirs et Vie, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte Contre la Pauvreté, est né le projet « **La Banque du Numérique** ». Accompagné ensuite par une équipe de l'Institut d'Enseignement Supérieur de Travail Social (IESTS), le projet a mis en avant des pistes d'actions associant partenaires, financeurs et professionnels du numérique. Sur la base de données Insee et d'un premier questionnaire adressé auprès de 132 répondants - collectivités territoriales, entreprises, associations et autres partenaires - un diagnostic préliminaire de l'illectronisme est dressé dans les Alpes-Maritimes avec l'identification des appuis potentiels pour favoriser l'accès au numérique.

Principaux résultats en mai 2021 du compte-rendu départemental :



Après analyse des résultats, il en ressort plusieurs enseignements :



* toute chose égale par ailleurs

Parmi les 132 partenaires répondant au questionnaire :



Avec un appui supplémentaire de la Région (SUD LABS), la suite du projet se concrétise depuis mai 2021 par un affinage du diagnostic préétabli, la création de l'organisation qui portera la plateforme numérique et enfin sa mise en place effective en 2022.

25 L'accueil social inconditionnel de proximité

L'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) vise à « garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre sociale, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent ».

Ces démarches font partie des mesures sociales de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, dans l'objectif de renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux.

Elles sont d'autant plus importantes dans le contexte de dématérialisation des démarches administratives, de réorganisation des accueils physiques et de crise sanitaire, celle-ci impliquant plus qu'avant « d'agir au plus près » de la demande sociale pouvant aller jusqu'à une logique « d'aller vers ».

Les démarches d'ASIP prennent des réalités très différentes d'un territoire à l'autre et restent peu connues. C'est pourquoi elles sont actuellement au cœur d'une étude menée par l'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services) et soutenue par la Haute commissaire à la lutte contre la pauvreté en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il s'agit de documenter la manière dont l'ASIP ainsi que la Banque du numérique, se déploie dans des départements de la région et d'identifier dans quelles conditions elles peuvent permettre d'agir sur le non-recours.

La centralité des fonctions de l'accueil, leur articulation avec les travailleurs sociaux ou encore la dimension partenariale (notamment dans le lien entre l'ASIP et les France services) font partie des axes particulièrement observés dans l'étude.

Les résultats de celle-ci seront disponibles début 2022.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT N° 34

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12085

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dit plan pauvreté.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est, aux termes de l'article L. 115-1 du code de l'action sociale et des familles, un « *impératif national fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains* ». Elle est à ce titre « *une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation* ».

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le président de la République entend garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

La mobilisation des acteurs de terrain est indispensable, car ils disposent de la connaissance des réalités locales, auxquelles les mesures et ambitions nationales doivent être ajustées. Au premier rang de ces acteurs figurent le Département, auquel la compétence en matière de solidarité confère une légitimité particulière.

Le succès de la stratégie nationale repose donc sur un pilotage conduit à partir des territoires. L'ensemble des politiques publiques portées par l'État, le Département, et leurs partenaires, doivent ainsi s'articuler pleinement et concourir à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans l'ensemble des domaines évoqués ci-dessus.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articule autour de quatre axes complémentaires :

- un État garant de la cohésion sociale ;
- une contractualisation entre l'État et les territoires permettant à la nation de rehausser ses objectifs de cohésion sociale ;
- des libertés accrues pour les collectivités territoriales afin de leur redonner du pouvoir d'agir ;
- une incitation à l'innovation et à l'investissement social.

Le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise à apporter un soutien financier aux Départements qui s'engagent dans le cadre de leurs compétences sociales, par une convention conclue avec l'État.

Certifié transmis à la Préfecture le 2 Juillet 2019

La contractualisation entre l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône se concrétise par la signature d'une convention triennale, ci-jointe, qui vise à définir des priorités communes déclinées sous la forme d'engagements réciproques.

Ces engagements sont notamment issus d'un dialogue avec les collectivités locales, les acteurs de la protection sociale et de l'emploi (Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, la Caisse primaire d'assurance maladie...), les partenaires associatifs ainsi que les personnes accompagnées. Ils reposent sur un diagnostic partagé des besoins sociaux repérés sur le territoire.

Les actions dites "socles" ou obligatoires seront structurées autour des axes suivants :

- Axe 1 : Enfants et jeunes avec deux typologies d'action : prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et mise en place de maraudes mixtes pour les enfants à la rue ;
- Axe 2 : Renforcer les compétences des travailleurs sociaux avec deux typologies d'action : généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel de proximité et revalorisation du métier de référent de parcours ;
- Axe 3 : Insertion des allocataires du RSA avec deux typologies d'action : orientation des allocataires et garantie d'activité.

Au-delà de ce socle commun, le Département souhaite porter aussi, à son initiative, des objectifs et des actions qui s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le Département des Bouches-du-Rhône mettra en œuvre sur 2019-2021 des actions nouvelles et renforcera des actions existantes en faveur des personnes accompagnées.

La présente convention fixe également l'apport financier de l'État et du Département : au titre de l'année 2019, le budget global de cette stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'élève à 5 140 550 € au niveau départemental.

La recette à percevoir de l'Etat correspondant à son cofinancement est d'un montant de 2 570 275 €, soit 50 % du montant total des actions.

Cette recette sera versée après signature de la convention précitée. Au titre des dépenses, les actions mises en œuvre par le Département et les engagements financiers correspondants feront l'objet de rapports ultérieurs.

Les crédits y afférant seront prélevés sur le budget départemental 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

Certifié transmis à la Préfecture le 2 Juillet 2019

CONSEIL DE PROVENCE

52 avenue de Saint Just
13004 MARSEILLE

Tel : 04 13 31 27 03

Mail : conseil.de.provence@departement13.fr

Site web : <https://www.departement13.fr/conseildeprovence/>